



Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Affiché le 03/04/2023

ID : 063-200071199-20230327-CCPL_2023_63-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
39	33 dont 4 pouvoirs

Date de convocation : 16 mars 2023

Date d'affichage : 16 mars 2023

SEANCE DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept du mois de mars à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de St-Priest-Bramefant.

Présents avec voix délibérante :

Brigitte BILLEBAUD, Serge BOUCHER (suppléant de Loïc CHATARD), Stéphane CHABANON, Luc CHAPUT, Sandrine COUTURAT, Catherine CUZIN, Patrice DARPOUX, André DEMAY, Claude DENIER, David DESPAX, Michel GAUME, Roland GENESTIER, Cécile GILBERT, Emilie GOURBEYRE, Stéphane HOUSSIER, Pascal LABBE, Jean-Luc LAQUENAIRE, Guillaume LAURENT, Bernard MANILLERE, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Matéo MOREL, Pascale MORIN, Rémy PETOTON, Laurent PLANCHE, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Thierry SEGUIN, Guy TIXIER.

Absents ayant donné un pouvoir :

Denis BEAUVAIS a donné pouvoir à Claude RAYNAUD
Christelle CHAMPOMIER a donné pouvoir à Luc CHAPUT
Nicole PEREZ a donné pouvoir à Sandrine COUTURAT
Vanessa ROLLET a donné pouvoir à André DEMAY

Absents représentés :

Loïc CHATARD

Absents :

Stéphane BARDIN, Marc CARRIAS, Didier CHASSAIN, Fabienne GASTON, Pierre LYAN, Françoise MECHIN-VERNIER

Secrétaire de séance : Michel GAUME

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Délibération n°2023-63 : ECONOMIE - POURSUITE DU DIAGNOSTIC POUR LA MISE EN ŒUVRE
D'UNE DEMARCHE EIT

Rapporteur : Claude RAYNAUD

*Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16,
Vu le plan climat-air-énergie Plaine Limagne, adopté le 24 septembre 2019,*

Dans son PCAET, la communauté de communes s'est engagée à mettre en œuvre, en partenariat avec le SBA, une démarche d'économie circulaire.

Les objectifs d'une démarche d'écologie industrielle et territoriale (EIT) sont multiples :

- accompagner les entreprises dans la réduction de leurs déchets ou leur utilisation par d'autres acteurs,
- mutualiser les moyens entre entreprises,
- générer des liens entre les acteurs du territoire et favoriser l'ancrage territorial des entreprises,
- identifier la communauté de communes auprès des entreprises du territoire comme acteur partenaire de leur développement.

Un premier diagnostic a été réalisé sur Plaine Limagne par Macéo. Il est proposé de compléter le diagnostic EIT, à travers notamment des rencontres individuelles des chefs d'entreprises et des ateliers collectifs.

Ce travail complémentaire devra comprendre :

- une analyse du jeu d'acteurs en présence sur le territoire ;
- le choix du territoire de mise en œuvre et de la structure porteuse de l'animation de la démarche ;
- une analyse de la gouvernance envisagée pour porter cette démarche EIT ;
- l'élaboration du programme d'actions prévisionnel sur 3 ans ;
- l'identification des moyens et du budget prévisionnel de la démarche EIT.

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'économie circulaire, le SBA peut participer au financement de l'accompagnement des territoires souhaitant s'engager dans une expérimentation, durant la phase d'initiation. Par ailleurs, l'ADEME propose le financement, à hauteur de 70 %, d'études de faisabilité comme celle proposée ci-dessus.

La commission « économie, agriculture et ruralité » propose de poursuivre la réflexion pour une démarche d'EIT en lançant ce diagnostic complémentaire.

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- lancer une expérimentation d'une démarche d'écologie industrielle territoriale,
- solliciter les financements de l'ADEME,
- solliciter le SBA pour un accompagnement pour le lancement de cette expérimentation.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

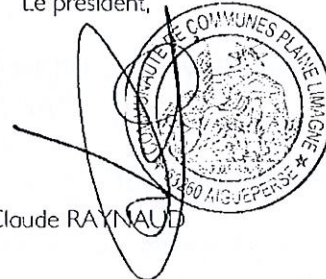
Certifiée exécutoire

A Aigueperse, le 03/04/2023

Le président,



Le président,



Claude RAYNAUD